

2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
35044 RENNES CEDEX

SD 80550557202422

9577-022169-0074-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 46 331 503 452

Référence de l'avis : 25 35 A552851 04
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

5 LE STAND
MONTREUIL-SUR-ILLE
35440 MONTREUIL SUR ILLE

Numéro FIP : 350 67 53 7285757789 4
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 21/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 35055

HANNIER STEPHANIE
5 LE STAND
MONTREUIL-SUR-ILLE
35440 MONTREUIL SUR ILLE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
CS 24432
35044 RENNES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 924
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

N° fiscal : 05 46 331 503 452

Impôt sur les revenus de 2024

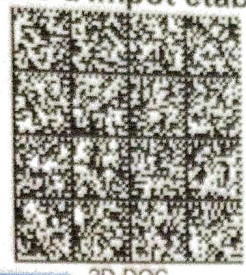
Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance HANNIER

situation du foyer		enfants majeurs célibataires		enfants mariés		personnes recueillies handicapées		
C	P	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS		
enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés		enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés		1.50
Déclaration des revenus				Déclar. 1		Total		
Pensions d'invalidité.....				4 170				
Abattement spécial de 10%.....				- 450				3 720
Salaires, pensions, rentes nets.....				3 720				3 720
Revenu brut global.....								2 796
Abattement personnes âgées ou invalides.....								924
Revenu imposable								0
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)								0
Montant net de votre imposition								
IMPOT NET								0
Total de l'impôt sur le revenu net								
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :								
IMPOT SUR LE REVENU								0
Impôt sur le revenu 2024 dû (53):								
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.								
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES								924
Revenu fiscal de référence (25)								
PLAFOND EPARGNE RETRAITE								
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :								
Plafond total de 2023				Déclar. 1 16 741				
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022				4 114				
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023				+ 4 114				
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024				+ 4 399				
Plafond calculé sur les revenus de 2024				+ 4 637				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE								

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX

SD 88550855097287F



8874-014720-0051-0

MARTIN STEPHANE
5 LE STAND
MONTREUIL-SUR-ILLE
35440 MONTREUIL SUR ILLE

Vos références

2D-DOC

Numéro fiscal (C) : 01 37 278 690 073
Référence de l'avis : 25 35 0129510 64
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
5 LE STAND
MONTREUIL-SUR-ILLE
35440 MONTREUIL SUR ILLE
Numéro FIP : 350 56 80 4895437789 3
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 09/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025
Identifiant service : 35055

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
CS 24432
35044 RENNES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

557,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2025 :	139,00 €
27 octobre 2025 :	139,00 €
27 novembre 2025 :	139,00 €
29 décembre 2025 :	140,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1558 9351 650X XXXX XXX4 060
Identifiant de la banque : CMBRFR2BXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020A37B7H690318PAS1A25

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2025.

Revenu fiscal de référence : 30 699
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MARTIN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1

1,50

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	33 358			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés (2).....	33 358			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6 105			
Salaires, pensions, rentes nets.....	27 253			27 253
Revenu brut global.....				27 253
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				27 253
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	151
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				1 101
Décote.....				- 391
Impôt avant réductions d'impôt.....				710
REDUCTIONS D'IMPOT (15)	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			153	
Total des réductions d'impôt (20).....				- 153
Impôt proportionnel.....				+ 19
Impôt total avant crédits d'impôt.....			576	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	19		19	- 19
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				557
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû (53):				557
Suite en page suivante >>>				

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
MONTREUIL-SUR-ILLE
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

3547-009078-0039-2

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 37 278 690 073
Référence de l'avis : 24 35 4258155 64

Numéro de propriétaire : 195 M00191 B

Département d'imposition : 35
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 195
MONTREUIL-SUR-ILLE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 35055

MARTIN STEPHANE
5 LE STAND
35440 MONTREUIL SUR ILLE

Somme à payer

283,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 31 07 75

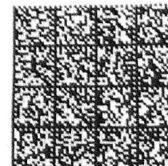
• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux intercommunal passe de 2,48 % à 3,48 %

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBVKJR	PROP/INDIVIS	MARTIN STEPHANE JOSEPH
MBVKJQ	PROP/INDIVIS	HANNIER STEPHANIE FRANCOISE PAULETTE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	40,87 %	%	2,48 %	0,0829 %	%	0,303 %		
	Taux 2024	40,87 %	%	3,48 %	0,0797 %	%	0,291 %		
	Adresse	5205 LE STAND							
	Base	616		616	616		616		
	Cotisation	252		21	0		2	275	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2023	242		15			2		
	Cotisation 2024	252		21			2	275	
	Variation	+4,13 %	%	+40,00 %	%	%	0 %		
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 107950 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		8	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Références administratives : 350 21 111 055 195 195 S U		Montant de votre impôt	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname
MARTIN

Prénoms / Given names
Stéphane, Joseph

SEXE / Sex / **NATIONALITÉ / Nationality** / **DATE DE NAISS. / Date of birth**
M / **FRA** / **26 02 1971**

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
FOUGÈRES

N° DU DOCUMENT / Document No / **DATE D'EXPIR. / Expiry date**
BRY42ZA63 / **22 12 2032**

944056



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname
HANNIER

Prénoms / Given names
Stéphanie, Françoise, Paulette

SEXE / Sex / **NATIONALITÉ / Nationality** / **DATE DE NAISS. / Date of birth**
F / **FRA** / **03 02 1975**

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
RENNES

N° DU DOCUMENT / Document No / **DATE D'EXPIR. / Expiry date**
L14PNL1N4 / **17 01 2033**

482884



Crédit Mutuel de Bretagne

RIB		Domiciliation	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
15589	35165	00104335340	60

IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1558 9351 6500 1043 3534 060	CMBRFR2BARK	

TITULAIRE DU COMPTE >
ACCOUNT OWNER

M MARTIN STEPHANE OU MME HANNIER
C.L
5 LE STAND

0165.00

RELEVÉ
D'IDENTITE BANCAIRE

CCM MELESSE

Tél: 02 99 66 12 12

35440 MONTREUIL SUR ILLE

00089

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc...)
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.)

MANDAT

Administratif : pour la constitution d'une demande de prime et sa demande de paiement

N° 16085*02

Financier : pour la perception de la prime

Articles 1984 et suivants du code civil / Décret modifié n°2020-26 du 14 janvier 2020 /
Arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique

Ce formulaire doit **obligatoirement** être utilisé si vous voulez désigner un **mandataire** pour effectuer les démarches relatives à MaPrimeRénov'. Vous pouvez choisir l'une ou l'ensemble des démarches proposées en cochant les cases ci-dessous, à savoir :

- la constitution d'une demande de prime et d'une demande de paiement (**mandat administratif**),
- la perception de la prime (**mandat financier**).

Le mandataire s'identifie obligatoirement auprès de l'Anah, préalablement à la validation de votre demande de mandat.

Pour être valable, ce mandat doit être **daté et signé par vous-même** (le mandant) **et par la personne que vous désignez** (votre mandataire). **Tous les champs sont obligatoires.** Ce mandat reste valide tant qu'il n'a pas été révoqué par l'une ou l'autre des parties.

Je, soussigné(e) (vous, le mandant) :

M. ☐ ou Mme ☒

N° du dossier : MPR- L

Nom : HANNIER

Prénom : Stephanie

☒ Propriétaire ou titulaire d'un droit réel immobilier du logement à rénover au (indiquer l'adresse postale complète, y compris s'il y en a, les numéros de bâtiments et/ou d'étages) :

5 rue Grand

Code postal : 35440

Commune : Montreuil-sur-Ille

Adresse mail :

Téléphone (mobile ou fixe) : 0662283121

hannier.martin@gmail.com

Donne MANDAT à (votre mandataire) :

M. ☒ ou Mme ☐ (si personne morale, nom-prénom du représentant ayant délégation de signature)

Nom : RÉTHORIE

Prénom : ETIENNE

Raison sociale (si personne morale) : AGILECO

Adresse postale : 581 AVENUE DES 13 PROVINCES

Code postal : 49300

Commune : CHOLET

Adresse mail : ludivine.guil-eco.fr

Téléphone (mobile ou fixe) : 02411630867

Pour effectuer en mon nom et pour mon compte l'une ou les deux démarches suivantes (cocher la ou les cases concernées) :

1) Mandat ADMINISTRATIF : constituer mon dossier de demande

à ma place :



Je donne mandat pour la constitution et le dépôt en ligne de mon dossier de demande de prime et de demande de paiement, ainsi que pour la réception et le traitement de toute correspondance avec l'Anah. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande.

2) Mandat FINANCIER : PERCEVOIR

à ma place :



Je donne mandat pour que les sommes versées par l'Anah relatives à le compte bancaire de mon mandataire. Je reste cependant seul(e) bénéficiaire de la prime. Ainsi, en cas de contrôle de l'Anah après paiement, s'il s'avère que les conditions pour le bénéfice de MaPrimeRénov' n'étaient pas remplies, je serais tenu(e) au reversement des sommes indûment payées même si celles-ci n'ont pas été versées sur mon compte bancaire personnel.

J'ATTESTE:

- ne pas avoir commencé les travaux et/ou prestations avant le dépôt en ligne de la demande de ;
- avoir un projet de travaux sur un logement achevé depuis plus de 15 ans à la date de début des travaux et/ou prestations ;
- être propriétaire de ce logement ou disposer d'un droit réel immobilier me conférant l'usage du logement (usufruitier, contrat de viager) ;
- avoir déclaré les ressources de l'ensemble des membres de mon foyer.

JE M'ENGAGE À:

- faire réaliser les travaux et/ou prestations éligibles à par une ou des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE), lorsque cette certification existe pour le ou les travaux et/ou prestations réalisés. Ces entreprises doivent procéder à la fourniture et à l'installation des équipements, des matériaux ou des appareils. Les factures doivent concerner la fourniture des matériaux et équipements ainsi que les travaux de pose, et comporter les informations et mentions requises par la réglementation ;
- Justifier de l'achèvement des travaux et/ou prestations conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de au plus tard dans un délai :
 - de 2 ans suivant la date de notification de l'octroi de la prime ;
 - de 1 an suivant la date de notification de l'octroi de la prime en cas de versement d'une avance ;
- déclarer les autres aides, les réductions et les contreparties accordées par l'entreprise de travaux et/ou prestations, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux et/ou prestations faisant l'objet de la demande de ;
- ne pas solliciter une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux et/ou prestations, notamment celles accordées par MaPrimeRénov' Sérénité ou le programme Loc'Avantages ;
- si je suis bailleur, je dois également respecter les engagements fixés dans la réglementation relative à et à signer l'attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur, disponible sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

JE SUIS INFORMÉ(E) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

- l'Anah peut effectuer à tout moment des contrôles, sur place (visite du logement) ou sur pièces (demande d'informations complémentaires) pour vérifier notamment la nature des travaux et/ou des prestations et leur réalisation effective, l'occupation du logement ... ;
- l'absence de réponse à la demande de contrôle, l'entrave ou le refus de la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de et peut entraîner son retrait ;
- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, la prime octroyée est annulée et les sommes déjà perçues doivent être remboursées ;
- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de la prime et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires ;
- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de ;
- le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux et/ou prestations. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande de paiement du solde.

APRES LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT:

- Je conserve l'original du présent mandat et téléverse sa copie dans mon espace personnel sur la plateforme
- Mon mandataire et moi pouvons révoquer le présent mandat à tout moment avant le dépôt de la demande de solde. Cette option est disponible sur mon espace personnel et sur celui de mon mandataire. En cas de révocation, mon mandataire et moi en serons immédiatement informés.

L'Anah décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à Montreuil sur Mer
le 09/10/2025

Partie réservée au MANDAT (vous-même)

Nom et prénom :

Signature

Partie réservée au MANDATAIRE qui s'engage à informer le mandant des démarches relatives au présent mandat et à accepter les contrôles de l'Anah

Nom et prénom / Raison sociale (si personne morale): Retireur - Elonne

Signature

Agileco

AGILECO
58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Tél : 02 41 63 08 67
SIRET : 498 846 914 00071 - APE : 4332A

**Attestation sur l'honneur d'un représentant unique
dans le cadre d'une demande de prime de transition
énergétique portant sur un bien en indivision**

Je soussigné(e), Hannier Stéphane
né(e) le 03/02/1975
demeurant au 5 Po stand 35440 Montreuil sur l'Ype
atteste sur l'honneur être propriétaire en indivision du bien situé au 5 Po Stand
35440 Montreuil sur l'Ype et être dûment mandaté(e) par l'ensemble des indivisaires.

Pour :

- faire réaliser au nom et pour le compte de l'indivision, les travaux de rénovation énergétique dans le logement susvisé ;
- constituer et déposer au nom et pour le compte de l'indivision une demande de prime MaPrimeRénov' sous le n° MPR-20..... et aussi pour recevoir et traiter toute correspondance avec l'Agence nationale de l'habitat (ci-après l'« Anah ») ;
- recevoir au nom et pour le compte de l'indivision, le montant de la prime accordée par l'Agence et, en conséquence, pour présenter les pièces justifiant l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de la prime et recevoir toute correspondance émise par l'Anah relative au paiement.

J'atteste n'avoir déposé qu'une seule demande de prime pour le bien indivis et qu'aucune autre demande n'est en cours.

Je m'engage à respecter les engagements liés au bénéfice de la prime :

- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire occupant :
 - à ce qu'au moins un des indivisaires occupe le logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de demande de solde de la prime ;
 - à ce que le logement soit occupé à titre de résidence principale par au moins un des indivisaires pendant une durée minimale de trois ans à compter de la date de demande de solde de la prime.
- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire bailleur :
 - à louer à titre de résidence principale le logement rénové pendant une durée minimale de 6 ans à partir de la date de demande de solde de la prime ;
 - à louer ce logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de la demande de solde de la prime ;
 - à informer mon locataire de la réalisation de travaux financés par la prime ;
 - dans le cas d'une éventuelle réévaluation du montant du loyer, à déduire le montant de la prime des travaux d'amélioration ou de mise en conformité justifiant cette réévaluation

**Attestation sur l'honneur d'un représentant unique
dans le cadre d'une demande de prime de transition
énergétique portant sur un bien en indivision**

Je soussigné(e), Hannier Stéphanie
né(e) le 03/02/1976
demeurant au 5 Po stand 35440 Montreuil suriffe
atteste sur l'honneur être propriétaire en indivision du bien situé au 5 Po Stand
35440 Montreuil suriffe et être dûment mandaté(e) par l'ensemble des indivisaires.

Pour :

- faire réaliser au nom et pour le compte de l'indivision, les travaux de rénovation énergétique dans le logement susvisé ;
- constituer et déposer au nom et pour le compte de l'indivision une demande de prime MaPrimeRénov' sous le n° MPR-20.....-..... et aussi pour recevoir et traiter toute correspondance avec l'Agence nationale de l'habitat (ci-après l'« Anah ») ;
- recevoir au nom et pour le compte de l'indivision, le montant de la prime accordée par l'Agence et, en conséquence, pour présenter les pièces justifiant l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de la prime et recevoir toute correspondance émise par l'Anah relative au paiement.

J'atteste n'avoir déposé qu'une seule demande de prime pour le bien indivis et qu'aucune autre demande n'est en cours.

Je m'engage à respecter les engagements liés au bénéfice de la prime :

- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire occupant :
 - à ce qu'au moins un des indivisaires occupe le logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de demande de solde de la prime ;
 - à ce que le logement soit occupé à titre de résidence principale par au moins un des indivisaires pendant une durée minimale de trois ans à compter de la date de demande de solde de la prime.
- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire bailleur :
 - à louer à titre de résidence principale le logement rénové pendant une durée minimale de 6 ans à partir de la date de demande de solde de la prime ;
 - à louer ce logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de la demande de solde de la prime ;
 - à informer mon locataire de la réalisation de travaux financés par la prime ;
 - dans le cas d'une éventuelle réévaluation du montant du loyer, à déduire le montant de la prime du montant des travaux d'amélioration ou de mise en conformité justifiant cette réévaluation.

Je m'engage, en tout état de cause, à reverser personnellement à l'Anah les sommes perçues au titre de la prime, en cas de retrait de la prime.

Je suis informé(e) que :

- tout ou partie du montant de la prime pourra m'être retiré en cas de non respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur, notamment de la limite de trois logements visés par l'article 3 VII du décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié ou en cas de fraude ou de tentative de fraude ;
- l'ensemble des indivisaires s'expose à une sanction financière pouvant aller jusqu'à la moitié du montant de la prime et à l'interdiction de déposer un dossier auprès de l'Anah pour une durée maximale de cinq ans, en application du II de l'article 15 modifié de la loi n° 1479 du 28 décembre 2019, ainsi qu'à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente attestation

Fait à Montreuil 3126, le 09/09/2025

Nom et prénom :

HANNIER Stéphanie

Signature :

